



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis est par la présente donné qu'à la séance régulière du conseil municipal tenue le **2 mai 2017** à l'hôtel de ville de Pointe-Claire, situé au 451, boulevard Saint-Jean, les règlements suivants ont été adoptés :

PC-2865 : Règlement sur l'utilisation des pesticides sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire

PC-2866 : Règlement sur les programmes de subventions visant la revitalisation des secteurs centraux des villages Pointe-Claire et Valois (enlèvement des graffitis).

PC-2816-3 : Règlement modifiant le Règlement PC-2816 sur le contrôle et le suivi budgétaire ainsi que sur la délégation de pouvoir.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Pointe-Claire ce 10^e jour de mai 2017.

PROVINCE OF QUEBEC
CITY OF POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE
COMING INTO FORCE

Notice is hereby given that at the regular council meeting held on **May 2, 2017** at Pointe-Claire City Hall, located at 451 Saint-Jean Boulevard, the following by-laws were adopted:

PC-2865: By-law respecting the use of pesticides on the territory of the City of Pointe-Claire.

PC-2866: By-law respecting subsidies programs aimed at revitalizing central sections of the Pointe-Claire and Valois Villages (removal of graffiti).

PC-2816-3: By-law amending By-law PC-2816 respecting budget control and monitoring as well as the delegation of power.

These By-laws will come into force in accordance to the Law.

Given in Pointe-Claire this 10th day of May 2017.

Danielle Gutierrez, OMA
Assistante greffière / Assistant City Clerk